



## MAIRIE 21150 MÉNÉTREUX LE PITOIS

### SEANCE DU 28 AOUT 2023

Le vingt-huit août deux mil vingt-trois à 20 heures 45, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon FIORUCCI, Maire.

**Présents** : Messieurs BLANCHARD Didier, CHARGUEROS Jean-Jacques, FIORUCCI Yvon, VAUTRAIN Yoann, VERRIERE Henri, Mesdames GUIDON Muriel, HUBERT Bernadette et JEROME Michèle.

**Absents et excusés** : Madame ARFEUX Fanny, Messieurs DURET Gérard et PASSERAT DE LA CHAPELLE Guillaume.

Madame ARFEUX Fanny a donné procuration à Monsieur FIORUCCI Yvon.

Monsieur DURET Gérard a donné procuration à Monsieur CHARGUEROS Jean-Jacques.

Monsieur PASSERAT DE LA CHAPELLE Guillaume a donné procuration à Madame HUBERT Bernadette.

**Secrétaire de séance** : Madame GUIDON Muriel.

Le maire propose à l'assemblée l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : Demande de subvention pour captage des eaux de ruissellements sur RD 119A. Les membres du conseil acceptent à l'unanimité cette proposition.

### Approbation du compte rendu du 9 juin 2023

Approbation du compte-rendu de la réunion du 9 juin 2023 par les membres du conseil, à l'unanimité.

### Changement locataires de baux.

Le maire informe l'assemblée que Monsieur Olivier LALLEMANT, locataire des parcelles communales cadastrées :

Section ZI n°6, lieu-dit les Eprées d'une superficie de 3 hectares 81 ares 25 centiares

Section ZC n°14, lieu-dit les Gots d'une superficie de 96 ares

a cessé son activité agricole **le 31 mars 2023**.

M. PY Flavio, agriculteur éleveur d'agneaux, domicilié 7 bis rue de la Paix à Venarey-Les Laumes, propriétaire du hangar situé rue de la Fontaine, qui a repris les terres de M. Olivier LALLEMANT souhaite reprendre la location de ces prés à partir du 1<sup>er</sup> avril 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**ACCEPTE** de louer à l'année à Monsieur PY Flavio, domicilié 7 bis rue de la Paix à Venarey-Les Laumes, les parcelles communales cadastrées ZI n°6, lieu-dit les Eprées d'une superficie de 3 hectares 81 ares 25 centiares et la parcelle ZC n°14, lieu-dit les Gots d'une superficie de 96 ares, à compter du **1<sup>er</sup> avril 2023** ;

**FIXE** le tarif de la location sur la base de l'indice des fermages pour la région naturelle « plaine-plateau » révisable chaque année ;

**CHARGE** le Maire de l'exécution de cette décision.

### Schéma directeur sur l'alimentation en eau potable : convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la COPAS.

Le maire informe l'assemblée que lors du conseil communautaire du 14 avril 2022 il a été décidé à l'unanimité, de réaliser un diagnostic et un schéma directeur sur l'alimentation en eau potable de chaque commune du territoire de la COPAS.

Afin d'optimiser les financements de l'agence de l'eau et nous permettre d'obtenir 80% de subvention au lieu de 50% seul, ce projet commun sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de la COPAS.

Après le montage du cahier des charges et l'appel d'offre organisé par les services de la COPAS le marché a été attribué à VERDI INGÉNIERIE de Fontaine-les-Dijon lors du conseil communautaire du 27 juin 2023 pour une offre à 231 950 € HT.

**Ce coût comprend :**

Phase 1 : diagnostic du système d'alimentation en eau potable.

Phase 2 : campagne de mesure et analyse.

Phase 3 : campagne de recherche de fuites.

Phase 4 : modélisation et fonctionnement des réseaux.

Phase 5 : schéma de distribution et programme d'actions.

**Les options suivantes seront possibles :****Pour la phase 2 : campagne de mesure et analyse :**

Prestation d'une mesure de débit : 480 € HT

Prestation d'une mesure de pression : 520 € HT.

Prestation d'un suivi de marnage d'un réservoir : 540 € HT

Prestation pour un prélèvement et une analyse CVM : 265 € HT chlorure de vinyle monomère

**Pour la phase 3 : campagne de recherche de fuites :**

½ journée d'inspection selon méthode corrélation acoustique : 1000 € HT

Réunion supplémentaire 1 journée chef de projet, réunion + compte rendu + ½ journée directeur de projet : 1155 € HT

La fin du schéma directeur est prévue pour juillet 2025.

**Le maire propose à l'assemblée de prendre la délibération suivante :**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération de la Communauté de Communes du Pays d'Alésia et de la Seine (COPAS) n°56-2023 du 27 juin 2023 relative à la « réalisation d'un diagnostic réseau et établissement d'un schéma directeur en eau potable »

VU la délibération de la COPAS n°57-2023 du 27 juin 2023 relative à la « convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à intervenir avec les communes »,

M. le Maire indique à l'assemblée que les Communes de la COPAS se sont accordées pour réaliser un diagnostic réseau de chaque Commune et pour réaliser un schéma directeur à l'échelle de l'EPCI. Il a été décidé que la COPAS porte administrativement ce dossier.

Ce portage intercommunal permet à la Commune de bénéficier d'une subvention de l'agence de l'eau à hauteur de 80%.

Dans le cadre de la convention, la participation de la Commune s'élève à 2 357,30 € HT et se décompose comme suit :

Montant prestation (100%)	Financement AESN (80%)	Autofinancement Commune de Ménétreux le Pitois (20%)
11 786,50 € HT	9 429,80 € HT	2 357,30 € HT

Le conseil municipal est invité à autoriser M. le Maire ou son représentant à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des réseaux d'eau potable avec la COPAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

**AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des réseaux d'eau potable avec la Communauté de Communes du Pays d'Alésia ainsi que tous les documents (administratifs, financiers ou techniques) se rapportant à cette opération.

**SOLLICITE** les financements de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et tout autre organisme financeur pouvant intervenir sur cette opération.

**DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2023.

**Bilan du 14 juillet.**

Bernadette HUBERT présente le bilan du 14 juillet :

Nombre de participants : 113 personnes.

Total des dépenses : 2599.73 €. Total des recettes repas et buvette : 685.50 €

Prix de revient/personne : 16.95 €.

## **Bilan de la manifestation des caisses à savon.**

Le maire remercie les membres du conseil municipal pour leur implication dans cette manifestation, chacun a tenu son poste avec un grand professionnalisme. Les responsables des différents groupes mis en place ont parfaitement mené à bien leur travail. C'est une très grande réussite. Grâce aux 130 bénévoles, nous avons pu recevoir un public d'environ 3500 personnes et plus dans de très bonnes conditions, pour preuve tous les compliments que nous avons reçus aussi bien de la FÉCOCAS que du public. Je remercie aussi Pascal SEBILLOTTE, maire de Grignon, président de l'association Téléthon du Pays d'Alésia et son équipe qui nous ont bien conseillé et surtout bien aidé.

Je remercie tous nos sponsors qui ont bien voulu nous suivre et en particulier l'entreprise Jérôme ARFEUX qui nous ont aidé avant et après la manifestation et Super U qui a tout fait pour nous faciliter la tâche avec la livraison des marchandises sur place et le prêt d'un véhicule gratuit le week-end.

Le bilan provisoire, car tous les sponsors ne nous ont pas encore donné le montant de leur don et le manque de quelques factures, est le suivant :

Total des recettes : 16 254.10 €      Total des dépenses : 9 370.53 €      Bénéfices au profit du téléthon : 6883.57 €.

Le maire confirme que pour remercier tous les participants, une manifestation avec présentation du bilan et la vidéo réalisée par Bastien VAUTRAIN aura lieu le 23 septembre à 18h30 à l'espace Orain aux Granges sous Grignon.

Le maire informe aussi l'assemblée qu'il faudra prévoir une date pour la réception de Mme FLETY Jessica et ses élèves de l'école élémentaire Jean Moulin qui ont fabriqué les caisses à savon pour la décoration du village.

## **Demande subvention captage des eaux de ruissellements RD 119A**

Le maire rappelle à l'assemblée que la commune avait prévu dans le programme d'investissement le captage des eaux pluviales de la RD 119A, 27 bis route d'Eringes, Chemin des Herbues (entrée) et arrêt de bus rue de l'Etang. Après avoir rencontré Mme Ribière de la Direction de la Stratégie et des Etudes Routières, service du conseil départemental qui a émis un avis favorable à ce projet, le maire a sollicité plusieurs devis qu'il présente à l'assemblée pour chaque captage soit :

- pour le 27 bis route d'Eringes, pose d'un caniveau et d'un regard avec grille, pour un montant de 3450 € HT
- pour le chemin des Herbues, fourniture et pose de bordures CC2, pour un montant de 4833 € HT
- pour l'arrêt de bus rue de l'Etang, pose de 4 regards avec grilles + pose de bordures A2, pour un montant de 15809 € HT

soit un montant global de l'opération de 24092 € HT.

Le maire précise que ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 50 % avec un plafond de 10000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

**APPROUVE** le projet de création de captage des eaux pluviales sur la RD119A, pour un montant de 24092 € HT ;

**SOLLICITE** le concours du Conseil Départemental, dans le cadre du dispositif, au titre de la voirie communale du Plan Marshall ;

**DEFINIT** le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR			%	
Conseil Départemental	Sollicitée	24 092 €	41.51 %	10 000 €
CRB			%	
Autre (à préciser)			%	
TOTAL DES AIDES			%	10 000 €
Autofinancement			58.49 %	14 092 €

**PRECISE** que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune ;

**S'ENGAGE** à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet.

## **Repas des aînés du 19 novembre.**

Le maire rappelle à l'assemblée que le repas des aînés pour les personnes de 70 ans et plus aura lieu le 19 novembre à la salle Louis BUFFY. Pour son organisation, il faut prévoir une réunion avec le Comité Consultatif de l'Action Sociale, rédiger et envoyer le courrier aux ayants droits, chercher une animation, 2 serveuses et se renseigner pour des propositions de menus.

## **Informations et questions diverses.**

### **Agent communal :**

Le maire informe que M. Ludovic DAUCHEZ est arrêté jusqu'au 30 octobre.

Après avoir reçu trois candidats mi-juin, qui ont soit décliné l'offre d'un contrat de 20 heures par semaine ou ne convenaient pas au poste d'agent d'entretien, le maire a sollicité Auxois Nord Services qui nous a proposé M. Dominique HINTERMEYER.

Après un entretien avec M. HINTERMEYER, il a été convenu qu'il serait présent sur la commune à compter du 3 juillet toutes les semaines du lundi au jeudi de 7h à 12h. Le coût horaire à régler à Auxois Nord Services est de 23.30 € de l'heure, charges comprises, soit pour juillet 1957.20 € pour 84 heures. Son temps de travail sera adapté suivant la charge de travail.

### **Plan Local Urbanisme intercommunal.**

Le maire informe l'assemblée qu'il a reçu une invitation de la COPAS pour la restitution du travail de l'école d'architecture de Paris qui a réalisé un atelier projet en lien avec le PLUi de la COPAS et pour un atelier « enjeux du territoire » animé par le cabinet d'étude CITTANOVA, le lundi 4 septembre de 13h30 à 17h30, à la salle de la croisée des Sarmates à Salmaise. Il précise que tous les membres du conseil municipal y sont conviés.

### **MontbardVenareyFootball**

Le maire informe l'assemblée qu'il a reçu un courrier le 16 août du club MontbardVenareyFootball signalant que 2 enfants du village sont inscrits dans leur club et que certaines municipalités comme Montbard et Venarey attribuent une aide aux familles de 40 €, type « pass'sport » à tous les jeunes de 6 à 18 ans, pour les aider à payer les cotisations annuelles demandées par les clubs.

Il nous sollicite pour que la commune verse une aide aux parents sur présentation de leur licence. Le conseil ne souhaite pas répondre favorablement à cette demande.

### **Accès aux services numériques du Département de la Côte D'Or.**

Le maire informe l'assemblée que par courrier en date du 19 juin, le Conseil Départemental de la Côte-d'Or, suite à son retrait de l'ARNIA (Territoire Numérique) dont la commune est membre et bénéficiait de ses services gratuitement jusqu'au 31/12/2022, a mis en place dans un 1<sup>er</sup> temps pour accompagner les communes dans la transition numérique actuelle, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 un dispositif via l'ICO ( Ingénierie Côte d'Or Le Département) pour les communes qui le souhaitent un service numérique. Ce service comprendra pour l'instant :

- ✓ Un tiers de télétransmission pour la dématérialisation des actes avec les services de l'État ainsi qu'un parapheur électronique.
- ✓ Une plateforme dématérialisée de marché public.

En fonction des besoins des communes adhérentes à l'ICO, ces services auront vocation à s'étoffer les années suivantes.

Le maire informe l'assemblée que pour cette année nous sommes toujours adhérents à l'ARNIA pour un montant annuel de 500 € et qu'il faudra nous positionner pour l'année 2024 sachant que la commune est satisfaite des services de l'Arnia.

### **ADMR : rapport d'activité 2022 :**

Le maire fait part à l'assemblée des renseignements clés du rapport d'activité 2022 communiqués par l'association ADMR.

A savoir que pour la commune de Ménétreux-le-Pitois, elle intervient auprès de 11 clients pour l'aide-ménagère, pour un total de 833.25 heures et pour 1 client en auxiliaire de vie pour 322.25 heures.

Il précise que l'association nous remercie pour la subvention que nous leur avons octroyée.

### **Jeux Olympiques 2024.**

Le maire présente à l'assemblée le courrier reçu du ministre des Sports et des jeux olympiques et paralympiques, Mme Amélie OUDEA-CASTERA, qui invite les communes à organiser des manifestations sportives afin de soutenir les jeux olympiques et paralympiques 2024.

### **Rapport d'audit énergétique du logement et de la Salle Louis BUFFY.**

Le maire informe l'assemblée qu'il a reçu le rapport de l'audit énergétique du logement et de la salle Louis BUFFY réalisé le 19 juin 2023, par la société SF2E-CIE. Pour ceux qui le souhaitent, la société viendra faire le compte rendu en mairie le mercredi 13 septembre à 10H.

### **Le maire informe l'assemblée des points suivants :**

- Ouverture d'un meublé de tourisme sur la commune au 14 route de Montbard.
- Départ de Mme Isabelle BOURION sous-préfète de Montbard le 01/09/2023.
- De la bonne organisation par le Député Hubert Brigand de la visite de l'Assemblée nationale le 28 juin à laquelle 7 membres du conseil municipal ont assisté.
- De la réception par l'amicale de jumelage de la commune de leurs jumeaux allemand de Büdesheim le 7 et 8 juillet.

M. Jean-Jacques CHARGUEROS informe l'assemblée que le spot qui a été installé par l'entreprise DEMONGEOT afin d'éclairer l'abribus rue de l'étang est trop puissant. Une demande sera faite à l'entreprise pour modification lors de leur prochain passage pour l'entretien de l'éclairage public.

**Fin de séance à 22 heures 30 minutes.**